

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 17 septembre 2025
L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance :
23 septembre 2025

Etaient présents : Christian Asse, Jérémy Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29
Présents : 20
Pouvoir : 3

Excusés : Sandrine Boire, Marinette Lebon, Jean-Michel Eude, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Béatrice Gautier,

Votants : 23

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,

Pouvoirs :

Sandrine Boire a donné pouvoir à Christian Asse
Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémy Roseau

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_09_15

**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE D'AUGE AU
TITRE DU FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire propose de faire appel au fonds d'aide de la Communauté de Communes TERRE D'AUGE pour un projet qui ne bénéficie que de l'aide partielle de la Fondation du Patrimoine. Ce projet d'aménagement concerne le jardin Jean Bureau et son extension au 60 rue St Michel. Les travaux consistent à réaliser la rénovation d'une guérite et l'aménagement des berges de l'Yvie.

Il précise que ce fonds a été créé par Terre d'Auge pour aider les projets communaux d'intérêt commun contribuant au développement du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité. Il s'agit d'un outil de solidarité financière qui doit favoriser l'émergence de projets au sein de l'ensemble des communes du territoire. Chaque commune peut bénéficier de ce fonds dans la limite d'un plafond fixé en prenant en compte différents critères (population, potentiel financier moyen, revenu imposable par habitant moyen, longueur de voirie) soit la somme de 22 613 € pour Pont l'Evêque.

Il précisait que le fonds de concours ne peut donc excéder 50% du montant restant à charge de la commune, déduction faite de toutes les subventions.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29

VU l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n° CC-DEL-2025-00 de la Communauté de communes TERRE D'AUGE portant règlement d'attribution des fonds de concours

Considérant que la Commune de PONT L'EVEQUE souhaite réaliser les travaux d'aménagement dans le jardin Jean Bureau et son extension sur la parcelle du 60 rue St Michel et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds d'aide à la Communauté de Communes TERRE D'AUGE.

Considérant que la Commune, maître d'ouvrage de l'opération, doit assurer une participation minimale de 20% au coût de l'opération.

Considérant que le montant du fonds d'aide demandé n'excède pas la part du financement assurée par la commune, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Sources	Libellés	Montants	Taux
Fonds propres		42-835.66 €	52%
Emprunts			
Sous-total-1		42-835.66 €	52%
Union européenne			
État			
Région			
Département (CG14)			
Autre (s)	Fondation du Patrimoine ^o : Club des Mécènes	3-000.00 €	3.5%
	Fondation du Patrimoine ^o : Fond de sauvegarde du patrimoine	14-000.00 €	17%
	Terre d'Auge	22-613.00 €	27.5%
Sous-total-2		39-613.00 €	48%
TOTAL-H.T		82-448.66 €	100%

Considérant que ce fonds d'aide est un mode de coopération financière et de solidarité territoriale entre l'EPCI et ses communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander un fonds d'aide d'un montant de 22 613€ à la Communauté de communes TERRE D'AUGE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment la convention précisant les modalités de versement du fonds d'aide ainsi que ses annexes
- **DECIDE D'INSCRIRE** cette recette au budget primitif, en section d'investissement



Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Anne-Claire POIGNARD

Le Maire



Yves DESHAYES